

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SECTEUR ATLANTIQUE DU 24 septembre 2021

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité du secteur Atlantique du 24 septembre 2021, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région OUEST et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 24 septembre 2021 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

ELSHOUT	DAVID (directeur agences Rennes/Brest)	
KALOKO	SEKOU OUMAR	
NDOMBASI MAVANGA	JOHN	
DOUMBIA	MOUSSA	

Absents

Excusés

TROCHON	NICOLAS (directeur agence Nantes)	Restriction médicale

Questions :

Question 1 :

Mr Romain Prioux agent de sécurité confirmé exerçant sur le site EPTB FEREL rattaché à l'agence de GUIPEL de CPS a reçu un virement de 96.76€ de la part de Challancin. Il ne sait pas à quoi correspond cette somme. Il est bien allé à la formation, mais quand il a demandé les détails du remboursement pour arriver à cette somme, personne ne peut l'expliquer, que ce soit du côté de l'agence ou de la direction. Chaque service se renvoyant la balle
-La SECTION SNEPS-CFTC souhaite savoir à quoi correspond ce virement de 96.76€ avec les détails qui font aboutir à ce montant.

Réponse :

Mr PRIOUX a fait une demande d'explication auprès du directeur d'agence de GUIPEL uniquement lors d'un simple échange téléphonique. Il lui a été répondu que le directeur d'agence se renseignait et revenait vers lui rapidement
Concernant le remboursement de la somme de 96.76€, cela correspond au remboursement de frais pour la formation du 06 avril 2021 sur le site de CT Formation à CHANTEPIE soit 208km aller/retour à 0.42€ du kilomètre comme le prévoit CHALLANCIN ainsi que les frais de repas.

Question 2 :

Mr Romain Prioux traîne une vieille histoire concernant des remboursements de frais liés à des formations faites en 2019. Plusieurs réclamations DP et RDP ont été faites et plusieurs réponses de la part de la direction, à chaque fois entre mauvaise foi ou dérobade. Il y a eu une conversation entre Mme Nimaga RRH et Mr Prioux et le dossier n'a pas avancé non plus.
-La SECTION SNEPS-CFTC souhaite que le service DRH et la direction se mettent en relation directement avec Mr Prioux afin de solder définitivement cette histoire. Un recours devant le tribunal des PRUD HOMMES est envisagé si la situation ne se débloque sans délai.

Réponse :

Concernant les frais de remboursement de formations faite en 2019, la direction informe que plusieurs échanges ont eu lieu entre la direction de GUIPEL et Mr PRIOUX a ce sujet.
Mr PRIOUX, le 07 janvier 2021, a reçu un mail, lui demandant de remplir un document CERFA et de soussigner qu'il n'avait jamais reçu le chèque correspondant à sa demande afin qu'un nouveau remboursement puisse être mis en place.
En date du 11 janvier 2021, Mr PRIOUX a renvoyé un document CERFA ne correspondant pas à la demande et étant non signé.
A ce jour, malgré des relances, la direction est toujours en attente du document demandé

Question 3 :

Mr Ludovic Diacre, agent de sécurité confirmé exerçant sur le site EPBT FEREL rattaché à l'agence de GUIPEL de CPS n'a toujours pas été payé de ses trois jours de formation MAC APS. Il a pourtant relancé à plusieurs reprises sa direction et le siège. Il ne comprend pas pourquoi le remboursement de ses frais ne sont-ils pas fait.

-La SECTION SNEPS-CFTC souhaite connaître les raisons du blocage des remboursements de frais de Mr Diacre.

-La SECTION SNEPS-CFTC souhaite que Mr Diacre perçoive son remboursement de l'avance de ces frais sans délai.

Réponse :

La demande de remboursement de Mr DIACRE avait été transmise en date du 25/02/2020 à l'agence de St Etienne de Montluc alors que celui-ci fait parti de l'agence de GUIPEL depuis le mois de mars.

Un nouveau traitement de sa demande a été fait en date du 19/09/2021 afin que le remboursement soit régularisé dans les meilleurs délais.

Question 4 :

Mr Doumbia Moussa agent de sécurité confirmé exerçant sur le site POLARIS a été planifié le 26/07/2021 son jour de repos qui suivait ses vacances, dès qu'il a reçu son planning par mail, il a envoyé un mail à l'agence comme quoi il était en voyage, son mail n'a pas été pris en compte. Il a proposé d'être planifié un autre jour de son jour de repos pour éviter de se retrouver en négatif par rapport à la modulation. Malheureusement sur son bulletin de paie l'agence a mis l'absence non justifiée.

-La SECTION SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi Mr Doumbia a été planifié à son jour de repos, malgré la doléance et la proposition qu'il a faite.

Réponse :

Le salarié a reçu un planning le 24 juin 2021 sur lequel la vacation du 26 juillet était planifiée. Le délai de prévenance de 7 jours a donc été largement respecté. De plus le planning tenait bien compte de la période de congé du salarié.

La demande de Mr Doumbia a bien été envoyée, mais pas traitée, car celui-ci a envoyé la demande sur l'adresse mail de Mr TROCHON et à l'accueil. Etant donné qu'ils étaient en congés payés, elle n'a pu être traitée.

Le 9 juillet, nous avons transmis à l'ensemble des salariés les procédures pour toutes les demandes.

Celle-ci n'a pas été respectée, document annexe.

ELSHOUT DAVID

Directeur Agences RENNES/BREST

CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE
S.A.S CAPITAL 100 000 EUROS
9/11 Avenue Michelet -93400 SAINT OUEN
Tel : 01.41.66.66.41
R.C.S BOBIGNY : 341 152 395
Siret : 341 142 395 00032